



Le 10 septembre 2009

**Avis de la CRAT portant sur le Rapport urbanistique et
environnemental relatif à la mise en œuvre de la zone
d'aménagement communal concerté dite « Belle Eau » à
FRASNES-LEZ-ANVAING**

Conformément à l'article 33 §3 du CWATUP, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le Rapport urbanistique et environnemental (RUE).

1. CONTEXTE

<u>Brève description</u> :	Options d'aménagement et évaluation environnementale en vue de la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté dite « Belle Eau » à FRASNES-LEZ-ANVAING
<u>Demande</u> :	RUE
<u>Localisation</u> :	Sud-est de Frasnes-lez-Buissenal, à proximité du centre commercial, des services et de deux arrêts de bus. Le site est traversé par le ruisseau de seconde catégorie « Le Petit Rhosnes de Moustier ». La partie Nord-Est est reprise en zone d'aléas d'inondation de valeur faible à élevée.
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'aménagement communal concerté (ZACC)
<u>Demandeur</u> :	Le Collège communal de Frasnes-lez-Anvaing
<u>Auteur de l'étude</u> :	Bureau d'étude POLY'ART-ARCEA
<u>Autorité compétente</u> :	Le Conseil Communal de Frasnes-lez-Anvaing
<u>Date de réception du dossier</u> :	16 août 2009

2. AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le rapport urbanistique et environnemental.

La CRAT relève la bonne localisation de la ZACC de la Belle Eau, à proximité de commerces, de services publics et de transports en commun. Sa mise en œuvre avec de l'habitat apparaît opportune et contribuera à densifier le centre-bourg de Frasnes-lez-Buissenal.

La CRAT demande toutefois à la commune d'être particulièrement vigilante sur les points suivants dans la suite de la procédure :

- Vu la proximité de la zone d'aléas d'inondation, il conviendra de prendre toutes les mesures permettant de s'assurer à long terme qu'il n'y aura aucun impact pour la zone urbanisée ;
- Au regard des premiers éléments fournis par le RUE sur la qualité du sol, il apparaît que cette problématique doit être approfondie. La CRAT demande la réalisation d'une étude de stabilité ;
- Il conviendra de tirer parti de la localisation de la ZACC. La CRAT demande que l'usage des modes doux soit favorisé et que les connexions avec le centre-ville soient renforcées, notamment avec l'école et les commerces voisins.

La CRAT a apprécié la clarté du rapport mais déplore l'absence de son auteur lors de la réunion de la CRAT du 08 septembre 2009.



Philippe BARRAS,
Président